

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Étaient présents : M. Daniel BLIER, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAINÉ, Mme Sylvie COLLIN, M. Christophe GACEM, M. Yvan LEMETEYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoit RABEL, M. Sébastien RAULT.

Absents : Mme Annie FOUQUET-ALARY excusée, Mme Marion HAAS, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Sophie MAO excusée (procuration à M. LEMETEYER), Mme Danielle RENARD. Mme Chantal RENAULT excusée, M. Claude THEAULT excusé.

Secrétaire : M. BLIER.

**Compte-rendu de la précédente réunion :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

**Tirage au sort - Jury des assises.**

*Délibération n° 2018/05/15-01.*

Conformément à la circulaire préfectorale, les personnes suivantes ont été tirées au sort à partir de la liste électorale pour constituer la liste préparatoire pour le jury des assises pour l'année 2019 :

- n° 8 Mme ALLAIS Karine
- n° 157 M. BORDAIS Jacques
- n° 1350 M. PEYRUCQ Benoit

**Mme Chantal RENAULT arrive et prend part à la suite de la séance.**

**Défense contre l'incendie : convention pour le contrôle technique des hydrants et des réserves incendie.**

*Délibération n° 2018/05/15-02.*

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) relève de la compétence communale et précise son nouveau cadre juridique, notamment l'arrêté préfectoral fixant le nouveau règlement départemental.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 15/05/2018*

---

Ce règlement précise l'organisation du contrôle périodique à la charge de la collectivité : « *Sous l'autorité du maire, un dispositif de contrôle technique est mis en place par le service public de DECI chargé de la gestion du réseau d'eau afin de garantir la mise à disposition permanente des prises d'eau. Ce contrôle technique est réalisé selon une périodicité préconisée de 3 ans, qui ne devra pas excéder 5 ans.*

*Les actions de maintenance (entretien, réparation) sont destinées à préserver les capacités opérationnelles des hydrants.*

*Les contrôles techniques périodiques sont destinés à évaluer la capacité des hydrants. Ils comprennent des contrôles de débit et de pression et des contrôles fonctionnels (ouverture, fermeture) qui consistent à s'assurer de la présence effective d'eau, de la bonne manoeuvrabilité des appareils, de leur étanchéité ainsi que de leur bonne accessibilité. »*

Mme le Maire informe le conseil que cette prestation pourrait être confiée au service gérant l'eau potable sous la forme d'une convention et présente le projet de convention qui prévoit 3 types de prestations :

- P1 : la réalisation du contrôle technique périodique obligatoire destiné à évaluer la capacité des hydrants ;
- P2 : une visite annuelle destinée à s'assurer de la capacité opérationnelle de chaque appareil ;
- P3 : un contrôle de la bonne alimentation des réserves incendie alimentées par le réseau d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer la périodicité des contrôles techniques sur les hydrants de la commune à 3 ans ;
- de confier par convention le contrôle technique des points d'eau incendie au service de l'eau potable SDeau50-CLEP Avranches Est ;
- de retenir les prestations : réalisation du contrôle périodique obligatoire/visite annuelle de bon fonctionnement/surveillance annuelle des réserves ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le SDeau50.

**Revalorisation du loyer du logement communal 17 Rue St Pierre.**

*Délibération n° 2018/05/15-03.*

Mme le Maire rappelle qu'il avait été convenu de revoir les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 17 rue St Pierre occupé par Mme BOURDON Fanny, l'échéance est au 1<sup>er</sup> juin. Le loyer actuel est de 524.22 €.

En appliquant la revalorisation contractuelle selon l'indice de référence des loyers, le nouveau loyer serait de 529.71 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette revalorisation.

**Organisation rentrée scolaire 2018 – gestion du mercredi matin.**

Mme le Maire fait part des informations qu'elle a à ce jour de la Communauté d'agglomération concernant le mercredi matin. L'organisation d'un accueil le mercredi matin s'oriente vers la mise en place d'une garderie par les communes ; l'ouverture des centres de loisirs communautaires n'étant pas envisagée sur le secteur. Pour les après-midis, l'accueil en centres de loisirs sera possible comme maintenant avec possibilité de transfert en minibus le midi.

La commune va donc travailler en ce sens pour la mise en place du service ; le conseil sera amené à délibérer à ce sujet pour fixer le tarif.

Mme le Maire indique qu'une réunion d'information sur le « plan mercredi » organisée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale doit avoir lieu en juin.

**Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière.**

1) *Délibération n° 2018/05/15-04.*

Après présentation des éléments du devis, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'acquisition d'un logiciel auprès de la Sté GESCIME pour un montant de 6 477.00 € H.T.

La commande sera signée par Mme le Maire dans le cadre de la délégation marchés publics.

2) **Budget principal 2018 – décision modificative n° 1 – acquisition logiciel :**  
*Délibération n° 2018/05/15-05*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les virements de crédits suivants concernant l'informatisation du cimetière :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 615228 : Entretien des autres bâtiments	-8 000 €			
D 023 : virement à la section d'investissement		+ 8 000 €		
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2051 – concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels...		+ 8 000 €		
R 021 : virement de la section de fonctionnement				+ 8 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce virement de crédits.

**Réflexion sur l'extension du cimetière.**

Suite au dernier conseil, Mme le Maire fait part du résultat d'étude hydrogéologique sur le sondage préliminaire fait sur le terrain communal des Fosses. La nature du sol serait compatible à la réalisation d'un cimetière.

Elle indique qu'elle a contacté le CAUE pour un éventuel accompagnement de la commune dans ce dossier. Le courrier est en attente de réponse. Il convient donc de poursuivre les recherches et notamment de réfléchir conjointement sur le terrain de football. Un réaménagement du terrain de foot dans le secteur du bourg est évoqué. Il serait souhaitable d'avoir des contacts avec un cabinet de maîtrise d'œuvre spécialisé dans les terrains de sport.

Les membres du conseil sont invités à formuler toute proposition sur ces recherches.

**Procédure d'élaboration du PLUi – réflexion sur les zones à urbaniser.**

Mme le Maire a fait part au conseil du travail en cours avec la communauté d'agglomération sur la définition des futures zones à urbaniser sur la commune.

**Commission voirie du 16/04/2018 – compte rendu.**

Mme le Maire présente les éléments vus par la commission municipale « voirie » qui s'est déplacée le 16/04/2018 à différents endroits de la commune.

Il est à noter notamment que, dans les années à venir, il conviendra de programmer des travaux de réfection dans des lotissements plus anciens sur la commune qui présentent des voiries et trottoirs vieillissants (résidence du Manoir, Rue des Landes, lotissement des Ajoncs). Ces travaux importants devront être priorités et étalés dans le temps.

Des problèmes de vitesse sont régulièrement signalés dans des zones de lotissements. Il est rappelé qu'il appartient à chacun de limiter sa vitesse en voiture dans ces zones et que les voies publiques de circulation ne sont pas des aires de jeux pour les enfants.

**Questions diverses.**

- Mme le Maire fait part des devis signés dans le cadre de la délégation marchés publics.
- Urbanisme : M. BLIER fait part des permis de construire déposés ou accordés depuis le dernier conseil.
- Mme le Maire fait part de la réorganisation faite au sein des services voirie et restauration scolaire.

**COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE**  
*Conseil municipal du 15/05/2018*

---

- Antenne MiMo : Suite aux informations données lors du dernier conseil, Mme le Maire et M. BLIER indiquent que Manche Numérique a répondu négativement à la demande de réunion publique d'explication formulée par la commune afin de choisir sur les 2 options formulées sur le relais MiMo prévu sur l'église. Des contacts vont être poursuivis notamment vers les élus (Communauté d'Agglomération, conseillers départementaux, sénateur...). Des élus demandent si d'autres opérateurs peuvent être sollicités pour trouver des solutions à cette situation.
  
- Bilan exposition d'arts des 14 et 15 avril : Mme AUBERT indique qu'environ 1 000 visiteurs ont fréquenté l'exposition qui avait fait le plein d'artistes.
  
- Mme AUBERT fait part du passage du semi-marathon le samedi 26 mai entraînant une fermeture de certaines voies à la circulation dans la matinée ; le parcours démarre place Carnot à Avranches, puis emprunte la Butte, la Route de 40 Sous, Montceaux, les Ardillers, le Casseul, la Basse Guette et Argennes sur la commune.
  
- M. BLIER indique que dans le cadre de la procédure engagée suite à la corrosion des brise-soleil de la cantine, une nouvelle expertise doit avoir lieu début juin. Il fait part de l'apparition d'une fissure au plafond dans la salle de restauration. Après vérification avec M. VIART, architecte, il indique que des travaux de reprise de bandes auront lieu cet été.
  
- Prochain conseil : il aura lieu le 5 juin. En juillet, compte tenu d'un conseil communautaire le 3, la réunion aura lieu soit le 5, soit le 12.